



## L'espace Schengen

Schengen est un petit village du sud du Luxembourg, le long de la Moselle, aux frontières de l'Allemagne et de la France. Ce nom est devenu indissociable de l'abolition des contrôles aux frontières intérieures et de la libre circulation en Europe. La création de l'espace Schengen remonte à 1985, lorsque cinq pays (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France et Allemagne) ont signé l'accord du même nom. Puis en 1990, la convention de Schengen a été signée : elle définissait la manière dont l'abolition des contrôles aux frontières intérieures s'organiserait et établissait des mesures compensatoires pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures notamment. Ce n'est qu'en 1995 que les contrôles ont été réellement abolis aux frontières des cinq pays cités précédemment, ainsi qu'à celles de l'Espagne et du Portugal. Depuis, l'espace Schengen n'a cessé de s'agrandir et d'accueillir de nouveaux pays membres. Quatre états membres de l'UE n'en font pas partie : l'Irlande, la Croatie, Chypre et le Royaume-Uni. Mais des états non membres de l'UE sont membres de l'espace Schengen : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. L'abolition des contrôles aux frontières a des répercussions dans d'autres domaines de l'action politique ; c'est pourquoi les règles concernant l'espace Schengen concernent donc non seulement la libre circulation des personnes, mais également les visas, l'asile et la coopération policière, douanière et judiciaire. Chaque pays Schengen fait l'objet d'une évaluation régulière afin de vérifier que chacun applique les règles correctement sur son territoire. Aujourd'hui l'espace Schengen est questionné en raison de la crise des réfugiés alors que les migrations figurent parmi les 10 priorités politiques de la Commission Juncker.